

## Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2021

M. PICHARD	P	R. GUEHENNEUX	P	N. DORE	AE
Y. MOREUL	P	M. MAINGUY	P	T. ECHELARD	AE / P
J.Y. LIMOUX	P	M. RIO	AE	D. TERRAT	P
I.RECOURSE	P	I.PORTIER	AE	F. DURAND	P
D. CHAUMORCEL	P	C.GAUTIER	P	D. BOUISSOU	AE
C. CONOIR	P	A.RISSEL	P		
A. SELLIN	P	A.RONXIN	P		

*P= présent AE=absent excusé A=absent*

Absents excusés : Mr RIO Mickaël a donné pouvoir à Mr PICHARD Michel, Mr ECHELARD Thierry a donné pouvoir à Mme MOREUL Yolande, Mme DORE Noémie a donné pouvoir à Mme RISSEL Audrey et Mme BOUISSOU Dominique a donné pouvoir à Mme DURAND Florie.

Mr ECHELARD Thierry est arrivé à 20h00 et a pris part aux votes du point 14 de l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

### Ploërmel Communauté

3. Convention de gestion des rongeurs aquatiques nuisibles sur le système d'assainissement collectif de la commune
4. Compétence mobilité : modification des statuts de Ploërmel Communauté
5. Service d'instruction du droit des sols : approbation du règlement de fonctionnement et délégation de signature

### Morbihan Energies

6. Rénovation énergétique : Contrat portant mandat à maîtrise d'ouvrage

### Finances

7. Admission en non-valeur
8. Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
9. Fonctionnement des écoles : subvention exceptionnelle
10. Vente d'une parcelle communale XN n°58
11. Projet d'investissement numérique à la médiathèque : approbation du projet et du plan de financement
12. Projet d'exposition à la médiathèque : approbation du projet et du plan de financement
13. DM n°1 : projet d'acquisition immobilière

### Voirie

14. Programme de voirie : choix de l'entreprise adjudicataire suite à l'appel d'offres

### Questions diverses



# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

## 01-06/2021 Nomination du secrétaire de séance

Mme RISSEL Audrey a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 02-06/2021 Approbation du dernier Procès-Verbal

Mr Pichard met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 03-06/2021 Convention de gestion des rongeurs aquatiques nuisibles sur le système d'assainissement collectif de la commune

La gestion des rongeurs aquatiques nuisibles sur la station d'épuration communale doit être maintenue. Bien que la compétence assainissement ait été transférée à Ploërmel Communauté, la gestion des nuisibles peut rester communale.

Au vu des piègeurs sur la commune et de la convention avec la FDGEDOM, Mr Le Maire propose de maintenir cette gestion au niveau communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve la convention de gestion des rongeurs aquatiques nuisibles sur la station d'épuration communale et autorise Mr Le Maire à signer la convention avec Ploërmel Communauté**

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 04-06/2021 Compétence mobilité : modification des statuts de Ploërmel Communauté

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération n°CC-039/2021 en date du 22 mars 2021, le conseil de Ploërmel Communauté a décidé de prendre la compétence mobilité en application des dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019.

S'agissant d'une prise de compétence ayant pour conséquence une modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale à laquelle notre commune appartient, l'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire étant entendu que la compétence mobilité s'entend telle que prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des transports et que Ploërmel Communauté n'entend pas reprendre les services de transports régionaux organisés par la région Bretagne intégralement effectués sur le ressort territorial de Ploërmel Communauté.

Le conseil municipal, après avoir entendu Madame, Monsieur le Maire en son rapport,

Vu la délibération n°CC-039/2021 en date du 22 mars 2021 du conseil de Ploërmel Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **SE PRONONCE** favorablement sur la prise de compétence mobilité par Ploërmel Communauté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conduire toutes opérations et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

## 05-06/2021 – Service d’instruction du droit des sols : approbation du règlement de fonctionnement et délégation de signature

Mr PICHARD présente aux élus la nécessité de déléguer aux instructeurs des autorisations du droit des sols sa signature concernant les courriers de consultations des services, les courriers de majoration de délais, les courriers d’incomplétude, les courriers relatifs aux Déclaration d’Ouverture de Chantier et Déclaration attestant l’Achèvement et la conformité des travaux, et la transmission des éléments nécessaires à la liquidation de taxes d’urbanisme au service de la DDTM.

Mr Le Maire propose au conseil municipal de valider le règlement de fonctionnement du service

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d’approuver** le règlement de fonctionnement du service d’instruction du droit des sols

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 06-06/2021 – Rénovation énergétique : contrat portant mandat à maîtrise d’ouvrage

Mr Le Maire propose aux élus de mener une étude sur la rénovation énergétique de la mairie. Pour ce faire, il propose de contracter avec Morbihan Energies pour mener l’étude et assister la commune dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d’autoriser Mr Le Maire à signer le contrat**

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 07-06/2021 – Admission en non-valeur

Mr PICHARD rappelle que deux dettes en cours en faveur de la commune n’ont pu être soldées malgré les procédures de relance de la trésorerie.

Ces dettes ne sont pas éteintes pour autant. L’admission en non – valeur signifie que le trésorier est allé au terme de la procédure et se dégage de cette responsabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d’admettre en non-valeur les dettes en cours pour un montant de 11 401,74 €**

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 08-06/2021 – Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d’habitation

Le Maire expose les dispositions de l’article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l’exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d’habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l’Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l’habitation ou de prêts visés à l’article R. 331-63 du même code.

**Vu** l’article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de limiter l’exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d’habitation à 40% de la base imposable.

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

## 09-06/2021 – Fonctionnement des écoles : subvention exceptionnelle

Etant donné le contexte sanitaire ne permettant pas de voyages scolaires.

Considérant que les élèves de CM2 ne peuvent bénéficier de la subvention allouée sur les voyages scolaires  
Mr PICHARD propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle aux élèves de CM2 ayant bénéficié d'une sortie pédagogique de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'autoriser Mr Le Maire à allouer une subvention exceptionnelle aux élèves de CM2. Le montant de la subvention sera déterminé à réception des factures demandés aux écoles.**

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 10-06/2021 Vente d'une parcelle communale XN n°58

Mr Le Maire, suite à la demande du propriétaire de la parcelle XN 0017, XN 0054 et XN 0052, propose de vendre la parcelle communale cadastrée XN 0058 d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>.



Mr Le Maire propose de vendre la parcelle à 0,61€ le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de vendre la parcelle XN 0058 au prix de 0,61 € le m<sup>2</sup>**
- **Autorise Mr Le Maire ou les adjoints dans l'ordre du tableau à signer tous documents se référant à cette affaire.**

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 11-06/2021 Projet d'investissement numérique à la médiathèque : approbation du projet et demande de subventions

Mr Le Maire propose au conseil municipal de former les bénévoles de la médiathèque au logiciel de gestion et d'utiliser des supports numériques plus complets pour valoriser la médiathèque.

Ce projet de modernisation et de formation peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de DRAC.

Le montant de la prestation est de 1 230 € HT.

La subvention d'aide de base est de 20%, majorée de 5% étant donné que la commune est classée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Dépenses HT	Recettes
Formations – logiciels : 1 230 € HT	Subventions DRAC (25%) : 307,50 €
	Autofinancement : 922,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de retenir le projet de modernisation de la médiathèque**

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

- Approuve le plan de financement
- Autorise Mr Le Maire à demander des subventions

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **12/06/2021 – Projet d'exposition à la médiathèque : approbation du projet et du plan de financement**

Mr Le Maire propose au conseil municipal de faire une exposition archéologique et ateliers pédagogiques suite aux fouilles archéologiques réalisées aux Carrières Lessard.

Le montant de la prestation est de 12 270 € HT.

Dépenses HT	Recettes
Formations – logiciels : 12 270 € HT	Subventions Département (25%) : 3 067,50 €
	Autres : 6 000 €
	Autofinancement : 3 202,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de retenir le projet d'exposition des fouilles archéologiques à la médiathèque
- Approuve le plan de financement
- Autorise Mr Le Maire à demander des subventions

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **13/06/2021 – DM n°1 : Projet d'acquisition immobilière**

Mr Le Maire propose au conseil d'ajourner ce point de l'ordre du jour étant donné l'impossibilité pour une collectivité d'investir sur cette acquisition.

### **14/06/2021 – Programme de voirie : choix de l'entreprise adjudicataire suite à l'appel d'offres**

Mr Le Maire, suite à l'appel d'offres lancé pour le programme de voirie, présente l'analyse des offres réalisée par le cabinet de Maîtrise d'œuvre.

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

PROGRAMME VOIRIE 2021 - 2024 DE LA COMMUNE DE MENEAC.			
LOT UNIQUE : TERRASSEMENTS - VOIRIE - CONSTITUTION DE CHAUSSEES ET REVETEMENTS - MACONNERIE - EAUX PLUVIALES - FOURREAUX DIVERS - SIGNALISATIONS VERTICALE ET HORIZONTALE.			
N° 01 : EUROVIA - BRETAGNE.		N° 02 : COLAS - CENTRE - OUEST.	
PRIX DES PRESTATIONS / 50 POINTS.	50,00	PRIX DES PRESTATIONS / 50 POINTS.	36,40
VALEUR TECHNIQUE / 50 POINTS.	50,00	VALEUR TECHNIQUE / 50 POINTS.	37,00
02 A : Concision et intérêt du contenu du mémoire en liaison avec le projet / 2 points + préconisations techniques pour chacun des huit projets connus au stade de la consultation des entreprises / 3 points.	5,00	02 A : Concision et intérêt du contenu du mémoire en liaison avec le projet / 2 points + préconisations techniques pour chacun des huit projets connus au stade de la consultation des entreprises / 3 points.	2,50
02 B : Présentation de manière détaillée des différentes tâches qui seront réalisées au cours de la période de préparation / 5 points.	5,00	02 B : Présentation de manière détaillée des différentes tâches qui seront réalisées au cours de la période de préparation / 5 points.	5,00
02 C : Détail des mesures prises au niveau de l'organisation du chantier et de l'entreprise (Secteur par secteur), visant à limiter les impacts de l'intervention auprès des riverains, à assurer le maintien des activités, la sécurité du chantier, la gestion des déchets, tout en assurant la bonne progression de l'exécution des travaux. Compte tenu de la période que nous traversons, les mesures prises par l'entreprise pour lutter contre la COVID 19 sont à détailler / 5 points.	5,00	02 C : Détail des mesures prises au niveau de l'organisation du chantier et de l'entreprise (Secteur par secteur), visant à limiter les impacts de l'intervention auprès des riverains, à assurer le maintien des activités, la sécurité du chantier, la gestion des déchets, tout en assurant la bonne progression de l'exécution des travaux. Compte tenu de la période que nous traversons, les mesures prises par l'entreprise pour lutter contre la COVID 19 sont à détailler / 5 points.	4,50
02 D : Détail des moyens humains et matériels affectés par l'entreprise, pour réaliser les travaux dans un court délai / 5 points.	5,00	02 D : Détail des moyens humains et matériels affectés par l'entreprise, pour réaliser les travaux dans un court délai / 5 points.	4,50
02 E : Méthodologie et délais relatifs à l'élaboration des propositions techniques avant l'établissement des bons de commandes. Un exemple basé sur la passerelle métallique constituerait un bon élément d'appréciation / 10 points.	10,00	02 E : Méthodologie et délais relatifs à l'élaboration des propositions techniques avant l'établissement des bons de commandes. Un exemple basé sur la passerelle métallique constituerait un bon élément d'appréciation / 10 points.	4,00
02 F : Méthodologie du conducteur des travaux de l'entreprise qui sera adoptée. Devront notamment être spécifiées les fréquences du suivi financier de l'opération et comment les maîtres de l'ouvrage et d'œuvre seront informés des éventuels changements et sous quelle forme ces modifications seront formalisées / 12 points.	12,00	02 F : Méthodologie du conducteur des travaux de l'entreprise qui sera adoptée. Devront notamment être spécifiées les fréquences du suivi financier de l'opération et comment les maîtres de l'ouvrage et d'œuvre seront informés des éventuels changements et sous quelle forme ces modifications seront formalisées / 12 points.	9,00
02 G : Méthodologie, moyens déployés et délais relatifs à l'élaboration des plans d'exécution soumis aux maîtrises d'ouvrage et d'œuvre au cours de la réalisation des travaux / 8 points.	8,00	02 G : Méthodologie, moyens déployés et délais relatifs à l'élaboration des plans d'exécution soumis aux maîtrises d'ouvrage et d'œuvre au cours de la réalisation des travaux / 8 points.	7,50
<b>TOTAUX :</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>73,40</b>
	<b>N° 01</b>		<b>N° 02</b>
<p><i>Suite à l'analyse de l'ensemble des documents contenus dans les offres des deux entreprises qui ont soumissionné pour cette opération et au vu des notes obtenues, il apparaît que l'offre de l'entreprise EUROVIA - BRETAGNE, agence de VANNES est la moins - disante, tout en présentant un mémoire technique d'excellente facture. Compte tenu de la note globale obtenue par l'entreprise EUROVIA - BRETAGNE, il apparaît logique à la maîtrise d'œuvre de proposer à la maîtrise d'ouvrage de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA BRETAGNE qui dispose par ailleurs de toutes les compétences et moyens en matériel, pour mener à bien ces opérations.</i></p>			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de retenir l'entreprise Eurovia
- Autorise Mr Le Maire à signer les documents contractuels du marché

## VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## Questions diverses :

- ✚ Mr PICHARD rappelle qu'il y a eu 3 lots de vendus au lotissement Merlin l'Enchanteur
- ✚ Mr PICHARD demande à Mr Gautier s'il serait possible de faire une présentation lors d'un prochain conseil municipal sur le milieu agricole (contraintes, atouts, développement, etc...)
- ✚ Discussion sur l'avancement du pôle périscolaire, interrogation sur les délais et les coûts de la construction
- ✚ Mme MOREUL rappelle que la commune est inscrite au concours des villes et villages fleuris
- ✚ Mr PICHARD informe les élus de l'annulation du feu d'artifice
- ✚ Mme SELLIN rappelle le cinéma en plein air le 04/07 et l'animation à la médiathèque le 07/07
- ✚ Mme CONOIR demande si le chemin piétonnier rue du Porhoët qui est peu utilisé, peut être nettoyé. Une discussion s'engage sur l'entretien des terrains et des haies des particuliers. La commune envoie régulièrement des demandes d'entretien aux propriétaires avec un suivi des échéances.
- ✚ Mme RECOUSE rappelle le marché des producteurs le 15/07 sur le temps du marché.
- ✚ Mme RISSEL demande si le terrain de Mme FRIQUET peut être nettoyé. Mr PICHARD rappelle la difficulté étant donné la succession en cours.
- ✚ Mr PICHARD rappelle le problème du stationnement devant les écoles. Il précise que le stationnement des cars est bien réservé au car et qu'il est interdit d'y stationner même pour déposer les enfants.
- ✚ Mr LIMOUX informe que la haie de sapins au terrain de foot va être abattue semaine 29. Entretien des accotements en cours.

Séance close à 21h00